



M. François Davenne

A l'attention de
M. Jean-Damien PONCET
Directeur de BEA-TT
Grande Arche- paroi sud
92055 la défense cedex

Paris, le 15 juin 2023

Objet : Lettre du 18 novembre 2022 relative au déraillement d'un train de fret SNCF sur la ligne Reims – Châlons-en-Champagne survenu le 26 août 2021 sur la commune de Saint-Hilaire-au Temple dans la Marne.

Monsieur le Directeur,

Le rapport définitif du BEA-TT de novembre 2022 demande à l'UIC de mettre en œuvre la recommandation R6 suivante : « *Recommandations R6 à l'attention de l'UIC : évaluer la pertinence d'étudier plus avant le scénario d'un accrochage sur un obstacle franc que peut présenter un ouvrage, dans le cadre du programme d'activités des experts associés à la révision de cette fiche UIC. Selon le résultat de cette évaluation, intégrer aux travaux de révision en cours ou à une révision ultérieure, l'objectif d'améliorer la fiche 777-2.* ».

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre email du 14 septembre 2022 à l'attention du BEA TT, l'UIC est une association de loi 1901, dont les statuts prévoient que ses travaux sont i) décidés et ii) financés par nos membres adhérents. Les statuts de l'UIC sont librement consultables, via le lien suivant :

<https://uic.org/about/organisation/article/statutes-and-regulations>

Nous demanderons à nos membres de mettre en œuvre l'évaluation demandée dans votre recommandation R6 émise à l'attention de l'UIC, et nous ne manquerons pas de vous revenir avec la décision de nos membres, et en cas de décision positive, précisant les moyens (humains et financiers) qui nous auront été octroyés par nos membres à cet effet.

Restant à votre disposition je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur l'expression de mes salutations distinguées.

Francois Davenne
Directeur Général de l'UIC